



# ADDITIFS AUX REGLES DE SELECTIONS

## Bobsleigh Luge Skeleton

Saison 2025-2026

(document validé par le BE du 5 juillet 2025)



## Table des matières

I.	COUPES D'EUROPE DE BOBSLEIGH MASCULIN ET FEMININ.....	3
	Critères de sélection .....	3
II.	COUPES DU MONDE IBSF ET CHAMPIONNATS D'EUROPE .....	3
	Critères de sélection .....	3
III.	PARTICIPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR .....	4
IV.	PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR.....	4
V.	PARTICIPATION CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR.....	5
VI.	PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR.....	5
VII.	PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALE DE LUGE .....	6
	Critères de sélection.....	6



## I. COUPES D'EUROPE DE BOBSLEIGH MASCULIN ET FEMININ

### Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionnés par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, les athlètes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

Une participation financière peut être étudiée dans le cas d'une sélection aux Championnats du monde et d'Europe junior U23 / U26 de Bobsleigh, Championnats du monde et d'Europe junior U20 / U23 de Skeleton.

Pour les jeunes pilotes, moins de 23 ans et Juniors -26 ans en bobsleigh, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

## II. COUPES DU MONDE IBSF ET CHAMPIONNATS D'EUROPE

### Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionné(e)s par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, l'inscription à une voir plusieurs Coupes du Monde sur la saison en cours (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

Pour ce faire :

Après une ou plusieurs courses en Coupes d'Europe de Bobsleigh :

Une place dans le TOP 6, par discipline dans la même saison, avec un minimum de 12 engins engagés et classés dans chaque course, ouvrent la possibilité de participer à une voir plusieurs Coupes du Monde et aux championnats d'Europe sur la saison en cours compte tenu du



planning de compétition (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou un équipage dans les cas suivant :

Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG

Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.

En cas t'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou un équipage dans les cas suivant :

- Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG
- Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de L'encadrement.
- En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération

### **III. PARTICPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR**

Les athlètes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux

### **IV. PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR**

Les athlètes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe du monde.

Pour être sélectionnable à une coupe du Monde de skeleton, la DTN identifiera le ou les meilleur(s) potentiel(s) au regard de la saison passée. A l'issue des 3 premières coupes du monde un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons sera nécessaire pour poursuivre le circuit coupe du monde

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans le contrat de performance).



Dans le cas où tous les quotas IBSF ne sont remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou un équipage dans les cas suivant :

- Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG
- Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de L'encadrement.
- En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

## **V. PARTICIPATION CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR**

Un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons en coupe du Monde sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats d'Europe de skeleton.

Si tous les quotas IBSF ne sont remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

## **VI. PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR**

Un TOP 15 chez les filles et TOP 20 chez les garçons aux championnats d'Europe de skeleton sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats du monde



Dans le cas où tous les quotas IBSF ne sont pas remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou un équipage dans les cas suivant :

- Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG
- Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.
- En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

## VII. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALE DE LUGE

### Critères de sélection

Les athlètes ayant remplis les critères de participation requis peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe du Monde FIL en présentant un projet sportif de performance au plus tard le 30 septembre 2025.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur contrat de performance).

A l'issue de la première participation à une Coupe du Monde Juniors,

- Un classement dans le TOP 20 ouvre la possibilité de participer à la Coupe du Monde Juniors suivante.

Pour les sportifs qui se sont classés au-delà de la 20<sup>ème</sup> place et si tous les quotas FIL ne sont pas remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours



- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale

Un classement dans le TOP 15 ouvre la possibilité de participer à une Coupe du Monde Seniors et/ou rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Juniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Après la première participation ou plusieurs courses en Coupe du Monde Seniors,

- Un classement dans le TOP 20 rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Seniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Pour les jeunes lugeurs de moins de 18 ans, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou un équipage dans les cas suivant :

- Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG
- Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de L'encadrement.
- En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.